Convention d'intégration

Toute personne qui immigre dans un pays étranger doit apprendre à s'y retrouver dans son nouvel environnement. L'intégration signifie qu'une personne appartient à une communauté et qu'elle connaît bien la vie quotidienne.

Si vous venez d'arriver en Suisse, vous n'êtes pas encore familier avec la vie sociale ici.

Il peut être inhabituel ce que les gens font et ce qu'ils pensent être juste.

L'intégration commence par l'apprentissage de la langue du pays. De plus, vous devriez rapidement trouver un appartement, un emploi et aussi de nouveaux amis.

Accord d'intégration / entretien d'intégration

L'accord d'intégration indique la contribution que vous devez apporter personnellement à l'intégration. Il contient des objectifs d'intégration, tels que l'apprentissage de la langue allemande. Lors de l'entretien d'intégration, vous recevrez également des informations sur des sujets tels que :

- Intégration à l'école ou dans la vie professionnelle
- l'intégration économique
- Connaissance des conditions de vie ici
- Connaissance du système économique et du système juridique en Suisse

Votre degré d'intégration personnel est également important pour le permis de séjour

Office des migrations du canton de Saint-Gall
L'Office des migrations est responsable de la délivrance, de la prolongation et de la révocation de ces permis.

Regroupement familial
Pour en savoir plus, cliquez ici

Permis de séjour
Pour en savoir plus, cliquez ici

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: Points de contact

© 2025 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen